



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un CHIEN

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Délivré par Typhanie GROLLET : ACACES N° 484b-7531

Vous avez pour projet d'accueillir un chien dans votre vie, nous ne pouvons que vous encourager à connaître ce bonheur. Mais attention, le chien est un être vivant doué de sensibilité qui a des besoins propres à son espèce, très différents des nôtres, et auxquels il faudra être attentif tout au long de sa vie afin de lui assurer un quotidien sans souffrance.

Ce certificat est là pour vous sensibiliser à ses besoins, mais également aux obligations qui vous incombent, afin de vous permettre de prendre cette décision en pleine conscience.

Bien traiter un animal est indispensable mais ne suffit pas à garantir son bien-être.

Le chien est un être vivant, comme tout autre animal son bien-être doit être atteint à travers le respect des 5 libertés fondamentales qui cherchent à garantir les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de l'animal.

----- LES BESOINS PHYSIOLOGIQUES -----

découlent des 5 libertés fondamentales des animaux. Ce sont des besoins primaires, liés à la survie

Absence de faim
et de soif.

Absence de
contrainte
physique.

Absence de
douleurs,
blessures et
maladies.

Absence de peur
et de détresse.

Liberté
d'expression des
comportements
normaux.

1. MANGER ET BOIRE

- Le chien est un carnivore domestique opportuniste et doit être nourri tous les jours, en quantité appropriée (ni trop, ni pas assez) avec une alimentation équilibrée adaptée à son espèce, son âge, son activité et son statut physiologique, et en plusieurs fois selon son âge et sa morphologie.
- Les aliments industriels de qualité dits complets sont formulés pour couvrir tous les besoins de l'animal.
- Une alimentation ménagère peut également être donnée mais elle doit couvrir les besoins nutritionnels du chien (pas de restes de table, complémentation en vitamines et minéraux). Vous pouvez demander conseil à votre vétérinaire dans le choix de l'alimentation adaptée à ses besoins.
- Le chien doit aussi avoir en permanence à disposition de l'eau propre changée chaque jour. Un chien adulte boit entre 50 et 70 ml/kg/j. Ce besoin augmente quand il fait chaud. Si toutefois vous constatez que votre chien boit plus que d'habitude cela peut être significatif d'un problème de santé et il est alors important de consulter votre vétérinaire.
- Attention à certains os qui peuvent être dangereux (os de lapin, volaille, os pressé du commerce...)

2. DORMIR

- Un chien adulte dort entre 12 et 15 heures par jour et un chiot jusqu'à 20 heures par jour.
- Le chien doit pouvoir dormir autant que son organisme en a besoin pour se régénérer et intégrer les apprentissages et événements vécus pendant la journée. Son sommeil doit donc être respecté.
- Attention, le lieu de repos devra lui permettre de se sentir en parfaite sécurité et au calme. Il est très important que le chien ne soit pas dérangé dans ce lieu de repos.

3. RESPIRER ET RÉGULER SA TEMPÉRATURE

- Contrairement aux humains, le chien ne transpire pas par la peau, mais par les coussinets, et il régule sa température en haletant. Il est plus difficile pour les races brachycéphales (comme le bouledogue) de respirer à cause de la forme de leur crâne et de leur museau raccourci.
- Cependant, toutes les races sont sujettes au coup de chaleur, qui est une urgence vétérinaire.
- Il ne faut surtout jamais laisser un animal dans une voiture lorsque les températures extérieures sont élevées, au risque de mettre sa vie en péril.

4. ELIMINER

- Afin de pouvoir faire ses besoins, il est indispensable que le chien bénéficie de plusieurs sorties par jour (3 minimum), même une fois la propreté acquise, dans l'intérêt de son bien-être.
- L'acquisition de la propreté, quel que soit l'âge du chien, se fait en effectuant un maximum de sorties (plusieurs fois par jour et aux moments propices : après le réveil, le jeu et les repas voire même la nuit si nous souhaitons un apprentissage rapide pour le chiot). Il est important de répondre aux signaux émis par votre chien.
- Récompensez le chien lorsqu'il fait ses besoins là où vous le voulez.

5. ACTIVITES PHYSIQUES

- Pour satisfaire ses besoins de déplacement, le chien aura besoin d'activité physique : sortir 3 à 4 fois par jour (élimination et dépense physique) avec au moins une vraie grande balade, calme et stimulante pour satisfaire son besoin d'exploration, pour qu'il ait l'occasion de renifler des odeurs. A la différence de nous, le chien voit le monde grâce à son odorat. L'accès à un jardin est insuffisant pour sa santé, son équilibre et son épanouissement. Certaines races nécessitent une activité physique plus importante que d'autres
- Il est nécessaire d'ajuster la promenade en fonction de l'âge et du tempérament du chien, le besoin de diversifier les lieux est également important.

----- LES BESOINS COMPORTEMENTAUX -----

1. COMPORTEMENTS SOCIAUX

- Le chien est une espèce sociale, sauf en cas de comportements à risque envers les autres chiens ou les humains, il est important de permettre au chien d'interagir régulièrement avec ses congénères.
- Ses sorties ne doivent pas se limiter aux besoins d'élimination, elles doivent permettre de laisser les chiens se rencontrer, renifler des odeurs, communiquer et jouer.
- Il est important de privilégier les émotions positives et par conséquent la qualité des rencontres et des balades plutôt que la quantité.

2. A BESOIN D'ÊTRE ÉDUQUÉ DANS LA BIENVEILLANCE

- Le chien a besoin qu'on le félicite, qu'on l'encourage et qu'on le motive pour les comportements attendus. Plus les comportements seront félicités et récompensés, plus ils auront tendance à se produire et à se répéter.
- Le chien a besoin d'une éducation dans la bienveillance, avec un cadre de vie cohérent, jamais dans la force ni la contrainte, mais en respectant son intégrité physique et mentale. Une relation humain-chien harmonieuse n'implique pas de lien de dominance.
- Si vous devez faire appel à un professionnel de l'éducation, assurez-vous que les méthodes utilisées aillent dans ce sens. Il est fortement déconseillé, voire interdit de recourir à des moyens coercitifs de dressage (colliers étrangleurs, électriques, ...) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus réactifs et potentiellement mordeurs.
- Si votre chien mord une personne ou un autre animal, vous avez l'obligation de déclarer la morsure auprès de votre mairie.
- Même si la relation de votre chien avec les humains vous paraît bonne, il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance active.

3. IL A BESOIN DE STIMULATION MENTALE

Même si le chien a besoin d'activité physique, il a tout aussi besoin de stimulation mentale à la maison et d'avoir des occupations autonomes comme la mastication.

Cette activité est souvent négligée, elle permet pourtant la libération d'hormones comme les endorphines et, la dopamine, essentielles à son bien-être quotidien et de lutter activement contre la formation de tartre. Elle occupe, longuement le chien et prévient la destruction.

4. IL DOIT POUVOIR EXPRIMER DES COMPORTEMENTS PROPRES À SON ESPÈCE

Aboier, chevaucher, gratter, creuser, renifler les urines et les selles, uriner... sont des comportements normaux chez l'espèce canine. Il est important que le chien puisse les exprimer, selon ses besoins. Toutefois, la fréquence excessive de ces comportements peut témoigner d'un mal-être nécessitant de vous rapprocher d'un vétérinaire.

L'expression naturelle de l'un de ses besoins, une inadaptation de son environnement ou encore un problème de santé peut amener l'animal à des actions qui peuvent être interprétées par les humains comme des bêtises intentionnelles. Demandez toujours conseil à un professionnel.

----- LES BESOINS MÉDICAUX -----

1. ÊTRE INDEMNÉ DE DOULEURS, LÉSIONS ET MALADIE

- Pour respecter son bien-être, le chien devra être indemne de douleurs, lésions et maladie.
- Il devra être examiné par un vétérinaire en cas de mal-être apparent, de suspicion d'un problème de santé, d'une souffrance ou en cas de changement de comportement.
- Les interventions chirurgicales destinées à modifier l'apparence du chien à des fins non médicales sont interdites : la coupe des oreilles, la section des cordes vocales, l'ablation des griffes et des dents.

2. VISITES DE SUIVI VÉTÉRINAIRE

- Le chien doit aussi être suivi au minimum une fois par an par un vétérinaire afin d'effectuer ses rappels vaccinaux et de surveiller son état corporel.
- Le surpoids peut entraîner des conséquences négatives sur son bien-être, et être à l'origine de certaines maladies, voire en compliquer d'autres existantes (diabète, maladies cardiaques...).
- Des antiparasitaires externes et internes devront être administrés pour protéger le chien, en moyenne 3 à 4 fois par an. La fréquence dépendra de son âge et de son mode de vie.
- En fonction des régions, d'autres protections peuvent être recommandées : par exemple, en prévention des risques de leishmaniose, un traitement anti-phlébotomes est recommandé pour les chiens vivant ou allant dans le Sud.
- En cas d'accumulation de tartre sur les dents, un détartrage sous anesthésie générale sera parfois préconisé par le vétérinaire.

3. STÉRILISATION

La stérilisation est un acte de protection pour votre animal, il permettra d'éviter certaines maladies mais également les risques de surpopulation ainsi que les portées indésirées source d'abandon et de maltraitance. Elle sera obligatoire dans toutes les associations ou refuges où vous adopterez votre compagnon.

4. SOINS À LA MAISON

- Un chien réclame des soins réguliers de votre part comme le brossage, le nettoyage des yeux, oreilles, dents et la coupe des griffes.
- Un chien aux poils longs et les races brachycéphales réclament un entretien plus fréquent ou minutieux.
- Les races aux oreilles tombantes nécessitent un soin très fréquent des oreilles afin d'éviter les otites.
- Au retour de chaque balade, il convient de vérifier qu'il n'a pas de tique sur sa peau car elles peuvent transmettre des maladies graves.

LES OBLIGATIONS D'IDENTIFICATION

- L'identification d'un chien est une obligation légale avant toute cession gratuite ou payante (article L 212-10 du Code Rural). Elle doit être faite par la personne qui cède l'animal. Le fait de céder un animal non identifié est puni d'une amende de 750 €.
- Même en l'absence de cession, tous les chiens nés après le 06 janvier 1999, dès lors qu'ils sont âgés de plus de 4 mois, doivent être identifiés. Nous recommandons cependant de le faire le plus tôt possible.
- Le chien doit être identifié par puce électronique ou par tatouage et référencé auprès de l'I-cad qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Il faudra signaler tout changement d'adresse, de détenteur, la perte ou le vol, ou encore le décès de l'animal à l'I-cad.

Pour voyager à l'étranger, le chat devra être identifié (par puce électronique, ou par tatouage si ce dernier a été réalisé avant le 03 juillet 2011 et est encore lisible) et être vacciné contre la rage au moins 3 semaines avant de passer la frontière et avoir un passeport que le vétérinaire délivrera lors de la vaccination contre la rage.

----- LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES -----

L'espérance de vie du chien est de 8 à 15 ans, en fonction de la race. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chien peut grandement varier, selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtée, ration ménagère).

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien.

- Une alimentation de qualité garantit une meilleure santé.
- Les dépenses engendrées pour équiper l'environnement de vie du chien (gamelles, jouets, harnais, laisses, paniers, coussins, sacs à crottes...) peuvent représenter 100 à 300 € à l'arrivée du chien, et en fonction des besoins de votre animal tout au long de sa vie.
- Des frais de toilettage devront être pris en compte pour certaines races (caniche, shih-tzu, bichon...)

Coûts vétérinaires

- Les soins vétérinaires (vaccin, antiparasitaire externe, vermifuge etc.) seront de 100 à 300 € par an.
- La stérilisation du chien peut coûter entre 100 et 600 € en fonction du sexe et du type d'opération. Grâce à l'adoption en association ces coûts, compris dans les tarifs d'adoption vous reviennent relativement moins chers.
- Les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du chien. Certaines déficiences, pathologies ou maladies peuvent engendrer des analyses, et des traitements à vie.
- Les bilans sanguins pour les seniors (+8/10 ans) sont fortement recommandés pour faire le point sur la santé du chien. Comptez entre 80 et 120 €.

Autres coûts à envisager

- En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter, pension ou une personne de confiance, ou bien de le prendre avec vous.
- Des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation. Il faudra veiller à sécuriser l'environnement de votre chien.

----- Maltraitance animale et abandon -----

- Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chats. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal. Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental est passible des peines exposées ci-dessus.
- En particulier, abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit. Cet acte est considéré comme de la maltraitance et passible des mêmes peines.
- Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance.

----- Les chiens de première et deuxième catégorie -----

Il existe une réglementation concernant certains types raciaux de chiens dits de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

- Les chiens de 1^{ère} catégorie sont les chiens de type « pit-bulls » (chiens d'apparence Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, non LOF), les chiens de type « boerbulls » (chiens d'apparence Mastiff, non LOF), et les chiens d'apparence Tosa, non LOF.
- Les chiens de 2^{ème} catégorie sont les chiens de race Staffordshire terrier, les chiens de race American Staffordshire terrier, les chiens de race ou d'apparence (non LOF) Rottweiler, les chiens de race Tosa.

Tout détenteur d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doit posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie sous réserve que vous présentiez des pièces justifiant de l'identification du chien, de sa vaccination antirabique en cours de validité, d'une assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, de la stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles de la 1^{ère} catégorie, et de votre obtention d'une attestation d'aptitude obtenue à l'issue d'une formation de 7h (d'environ 100 - 150 €). Vous devez aussi avoir fait réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire compétent.

- Il est interdit d'acquérir ou de céder un chien de CAT 1, ainsi que d'en faire rentrer un sur le territoire français.





ASSOCIATION VOLC'ANIMO N° W632013112

Association de Protection Animale de Loi 1901

36 rue des Vigeries 63112 Blanzat

✉ : volcanimo@gmail.com

☎ : 06.76.32.34.33.

Annexe au certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un CHIEN, à retourner complété et signé

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Délivré par Typhanie GROLLET : ACACES N° 484b-7531

----- **Engagement** -----

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un chien, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : _____

Le : _____

Nom, prénom et signature de la personne qui s'engage à assurer le bien-être de son animal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus :